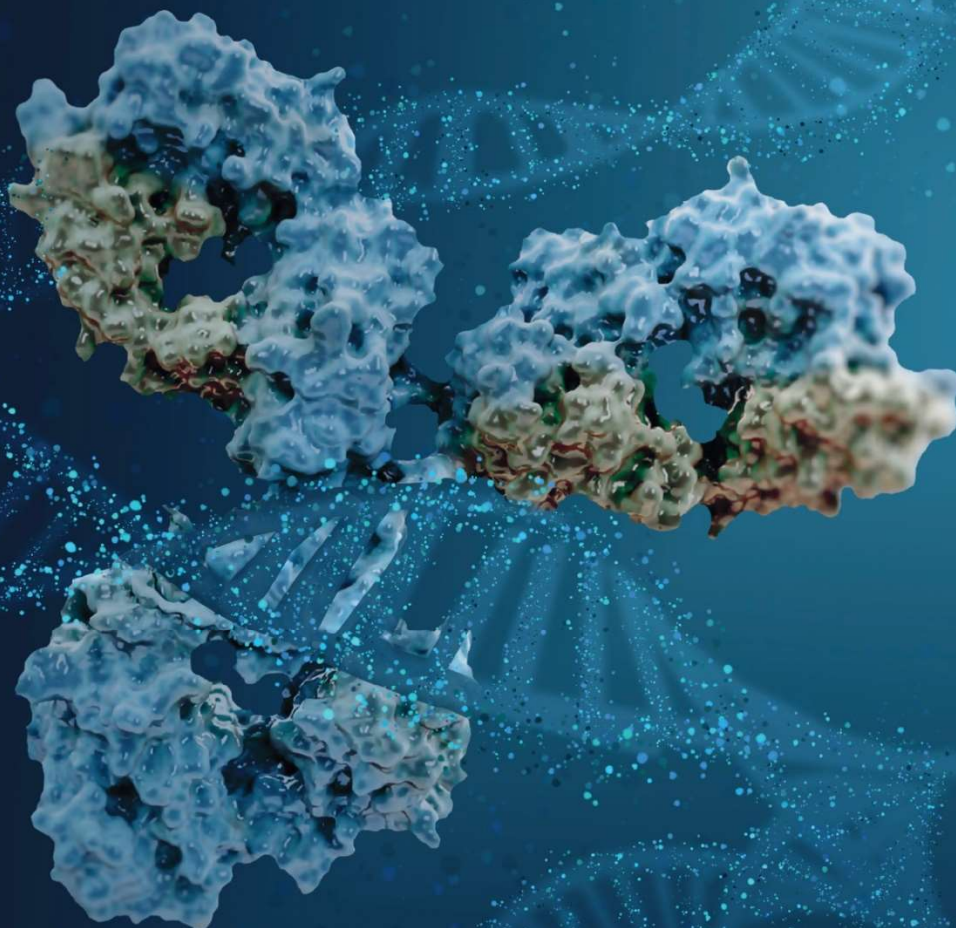


**SFHI**

Société Francophone  
d'Histocompatibilité et  
d'Immunogénétique



30<sup>ÈME</sup> EDITION

# JOURNÉES EDUCATIONNELLES

POITIERS  
7 - 9 OCT. 2026

## INFORMATIONS GENERALES

### La SFHI (Société Francophone d’Histocompatibilité et d’Immunogénétique)

La SFHI est une société savante et professionnelle regroupant les laboratoires HLA francophones (France, Suisse, Belgique, Maroc, Tunisie, Algérie...). Elle a pour vocation de renforcer la cohésion et d’accroître la représentativité de la communauté médicale, scientifique et paramédicale de l’Histocompatibilité et de l’Immunogénétique. La SFHI permet ainsi le développement et la diffusion des connaissances et des applications médicales et scientifiques en Histocompatibilité et Immunogénétique, notamment pour une meilleure compréhension de la compatibilité entre donneur et receveur en transplantation d’organes et en greffe de cellules souches hématopoïétiques.

#### Ses principales missions sont :

- L’organisation de colloques, cours, conférences, congrès, publications et toutes formes d’enseignement, de recherche et de formation en Histocompatibilité et Immunogénétique
- L’attribution de bourses, prix et récompenses
- L’entretien de relations étroites avec d’autres sociétés savantes nationales ou internationales
- L’évaluation externe de la qualité dans les laboratoires d’Histocompatibilité.

La SFHI organise chaque année dans une ville de France des journées éducationnelles afin de promouvoir la connaissance en Histocompatibilité et Immunogénétique auprès des techniciens, ingénieurs, bio-informaticiens, internes et biologistes des laboratoires d’Histocompatibilité francophones. Ces journées peuvent rassembler jusqu’à 200 personnes.

En 2026, ces journées se dérouleront à **POITIERS**,  
au **Centre de Conférence de la Gare**.

#### DATES DE L’EVENEMENT

7 au 9 octobre 2026

#### LIEU

Centre de Conférences – Gare SNCF  
58 Boulevard du Grand Cerf  
86000 POITIERS



## PROGRAMME PREVISIONNEL

Le programme scientifique 2026 des Journées Educationnelles de Poitiers sera principalement consacré à la greffe d'organes et à la greffe de cellules souches hématopoïétiques, thèmes abordés sous forme d'ateliers, de sessions d'abstracts et de conférences plénières. Les orateurs seront des scientifiques, médecins, pharmaciens, ingénieurs, techniciens, qui travaillent dans les laboratoires, les services cliniques ou les universités. Les innovations technologiques seront également au cœur de nos sessions. La bio-informatique, la gestion de nos SIL, l'intelligence artificielle seront aussi des thématiques qui pourront trouver leur place. Les présentations des exposants prévues par le contrat de sponsoring seront intégrées à ces journées.

### Mercredi 7 octobre 2026 :

- **13h00 : Accueil des fournisseurs et des participants**
- 14h00 : Ouverture des Journées
- 14h30 - 16h : Sessions
- 16h00 - 16h45 : Pause, visite des stands
- 16h45 - 18h : Sessions

### Jeudi 8 octobre 2026

- 8h30 - 10h00 : Sessions
- 10h00 - 10h45 : Pause, visite des stands
- 10h45 - 12h30 : Sessions
- 12h30 - 14h00 : Repas
- 14h00 - 15h30 : Sessions
- 15h30 - 16h15 : Pause, visite des stands
- 16h15 - 18h00 : Sessions

### Vendredi 9 octobre 2026 :

- 8h30 - 10h00 : Sessions
- 10h00 - 10h45 : Pause, visite des stands
- 10h45 - 12h00 : Sessions
- 13h30 - 15h00 : Sessions
- 15h : Conclusion des Journées
- **14h00 - 17h00 : Libération des stands**

# LES OFFRES EXPOSITIONS

### A. Les packages

#### BRONZE

Tarif | 3 000€

- Stand dédié (1,2 m) au niveau de l'accueil et des pauses café
- 1 entrée exposant (congrès + repas de Conférence)
- Votre logo sur les écrans d'accueil, sur les supports distribués et le site internet de l'événement

#### ARGENT

Tarif | 5 000€

- Stand dédié (1,2 m) au niveau de l'accueil et des pauses café
- 2 entrées exposant (congrès + repas de Conférence)
- Une communication orale de 5 min
- Votre logo sur les écrans d'accueil, sur les supports distribués et le site internet de l'événement
- Votre logo sur le site internet de la SFHI

#### OR

Tarif | 10 000€

- Stand dédié (2,4 m) au niveau de l'accueil et des pauses café
- 4 entrées exposant (congrès + repas de Conférence)
- Une communication orale de 10 min
- Votre logo sur les écrans d'accueil, sur les supports distribués et le site internet de l'événement
- Votre logo sur le site internet de la SFHI
- 2 accès espace adhérent sur le site de la SFHI et réception des Newsletters
- 2 promotions par an de vos webinaires via notre Newsletter et notre fil d'actualité sur le site de la SFHI

#### PLATINE

Tarif | 15 000€

- Stand dédié (3,6 m) au niveau de l'accueil et des pauses café
- 6 entrées exposant (congrès + repas de Conférence)
- Une communication orale de 15 min
- Votre logo sur les écrans d'accueil, sur les supports distribués et le site internet de l'événement
- Votre logo sur le site internet de la SFHI
- 3 accès espace adhérent sur le site de la SFHI et réception des Newsletters
- 3 promotions par an de vos webinaires via notre Newsletter et notre fil d'actualité sur le site de la SFHI
- Accès aux participants
  - via le transfert d'1 emailing dédié aux inscrits, 1 mois avant l'événement
  - Possibilité d'annoncer dans le programme officiel une démonstration qui aurait lieu sur votre stand pendant une pause

# Dossier Partenaires – Journées Educationnelles – POITIERS 2026

## B. Les options

→ **Symposium pré- ou post-congrès** (nous consulter)

→ **Partenaire des pause-café ou repas** (nous consulter)

Visibilité spécifique, mention dans le programme

→ **Partenaire des badges** (nous consulter)

Cordons distribués à l'ensemble des participants avec votre logo

→ **Partenaire matériel** (nous consulter)

Totebags, stylos, pochettes, bloc-notes

## C. Installation des stands

- Tous les exposants seront regroupés dans une unique salle d'exposition où se dérouleront également les pauses-café
- Il n'est pas autorisé d'installer de stand pré-monté.
- Les exposants peuvent prévoir un panneau arrière, un kakémono ou une oriflamme pour leur espace.
- Il est également demandé aux exposants de prévoir une nappe pour recouvrir leur(s) table(s).
- Des tables et des chaises seront mises à disposition en fonction du niveau de soutien défini dans le partenariat. L'électricité et la connexion Wi-Fi seront également fournis.

Le plan d'implantation des stands sera communiqué quelques jours avant l'événement.

## FICHE DE SOUTIEN

	<b>SOCIETE</b>	
<b>Représentant</b>	Nom, prénom :	
	Adresse email :	
	Téléphone :	
<b>Envoi de la facture</b>	Nom, prénom :	
	Adresse:	

Souhaite soutenir les Journées Educationnelles de la SFHI qui se dérouleront à Poitiers du **7 au 9 octobre 2026** sur une offre :

PACKAGES		OPTIONS	
<input type="checkbox"/>	BRONZE – 3 000€	<input type="checkbox"/>	Symposium
<input type="checkbox"/>	ARGENT – 5 000€	<input type="checkbox"/>	Pause-café/repas
<input type="checkbox"/>	OR – 10 000€	<input type="checkbox"/>	Badges
<input type="checkbox"/>	PLATINE – 15 000€	<input type="checkbox"/>	Matériel

Signature :

→ Cette fiche de soutien devra être retournée complétée avant le 16 mars 2026, à l'adresse suivante : [NVAQ.JE-SFHI.Poitiers2026@efs.sante.fr](mailto:NVAQ.JE-SFHI.Poitiers2026@efs.sante.fr)

- A réception du dossier, une facture vous sera envoyée. Elle devra être acquittée un mois avant l'événement.
- Dès avril, nous vous inviterons à inscrire chacun de vos collaborateurs sur le site d'inscription des Journées Educationnelles.
- Si le nombre de collaborateurs que vous souhaitez inscrire dépasse le nombre prévu dans l'offre de partenariat, chaque collaborateur supplémentaire devra être inscrit et payer comme un participant à part entière.
- Les badges exposants vous seront remis à votre arrivée aux Journées Educationnelles.

→ La fiche de soutien doit être accompagnée obligatoirement :

- D'une **attestation d'assurance responsabilité civile** qui couvre la société pour sa participation aux Journées Educationnelles
- D'un **logo** qui sera apposé sur l'ensemble des supports
- Du **règlement signé** des Journées Educationnelles (cf. page suivante).

# REGLEMENT DES JOURNEES EDUCATIONNELLES

**Article 1 :** Pour la participation aux journées éducationnelles 2026, une demande d'inscription doit être adressée à la SFHI. La demande n'est enregistrée que si le dossier d'inscription est dûment complété et signé. La SFHI se réserve le droit d'agréer ou de refuser un requérant sans être tenue de faire connaître le motif de la décision. La demande de participation aux Journées Educationnelles de la SFHI implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et du règlement général.

**Article 2 :** La SFHI est la seule qualifiée pour attribuer les emplacements. En cas de nécessité, elle peut modifier le plan d'implantation et la répartition initialement prévue. L'exposant s'engage à accepter la place qui lui sera attribuée. Les stands sont préparés dotés des équipements au moment de leur inscription. Les exposants sont responsables des dégradations de toute nature causées par leur fait.

**Article 3 :** L'exposant s'engage sur les réglementations concernant la sécurité (arrêté du 18/11/1987), la protection des consommateurs (arrêté du 09/05/1995), sous réserve de modifications imposées par la législation qui seront immédiatement appliquées.

**Article 4 :** La décoration et l'aménagement des stands sont à la charge des exposants. Les tables devront être recouvertes d'une nappe qui n'est pas fournie par la SFHI. Le stand devra respecter les métrages définis dans le contrat de partenariat. Les stands « montés » ne sont pas acceptés. Il est possible de mettre en place un panneau d'affichage derrière le stand. Le nettoyage de chaque stand devra être effectué chaque jour par les soins de l'exposant et être achevé pour l'ouverture du salon.

**Article 5 :** Les installations électriques devront être conformes aux normes de sécurité. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute installation inadéquate ou inesthétique.

**Article 6 :** Les exposants installeront et désinstalleront leur stand conformément au planning établi dans le dossier d'inscription. Il est formellement interdit d'installer ou de désinstaller le stand en dehors de créneaux prévus à cet effet. Les stands devront être ouverts au public durant les heures d'ouverture du salon, avec présence obligatoire de l'exposant ou de son personnel.

**Article 7 :** La SFHI n'est pas responsable de la réception des colis. Toute réexpédition, tout transport, entreposage, etc. sera aux frais de l'exposant.

**Article 8 :** L'organisateur assure la Responsabilité Civile des Journées Educationnelles. Chaque exposant s'engage à assurer la totalité de ses responsabilités en rapport avec sa participation à ces Journées, ainsi que ses propres biens qui seront exposés. Il remettra une copie de ses assurances à l'organisateur avant l'ouverture des Journées, et ne pourra en aucune façon se retourner contre la SFHI en cas de problème, de litige ou sinistre. Une surveillance de nuit est assurée par l'organisateur dans l'enceinte des Journées. Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dégâts qui pourraient être occasionnés aux objets ou matériel d'exposition quelle qu'en soit la cause.

**Article 9 :** Selon le partenariat souscrit, un temps de communication orale est alloué à l'exposant. Ce temps est strictement encadré et tout dépassement entraînera l'interruption immédiate du présentateur. Aucun temps supplémentaire pour des questions ne sera prévu après la présentation. Il est demandé à l'exposant de confirmer auprès de la SFHI sa participation orale (s'il y a droit) au moins 1 mois avant les Journées Educationnelles.

Je déclare adhérer aux conditions et modalités du règlement des Journées Educationnelles 2026 qui se dérouleront à Poitiers du 7 au 9 Octobre 2026.

**NOM Prénom :**

**Signature :**

**Cachet :**